

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3623)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE119

présenté par
M. Potier, rapporteur

ARTICLE 38

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* L'avant-dernière phrase du premier alinéa est complétée par les mots : « et sur la responsabilité sociale et environnementale de celle-ci »; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'enrichir le contenu du stage de préparation à l'installation en y incluant une information sur la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise artisanale.